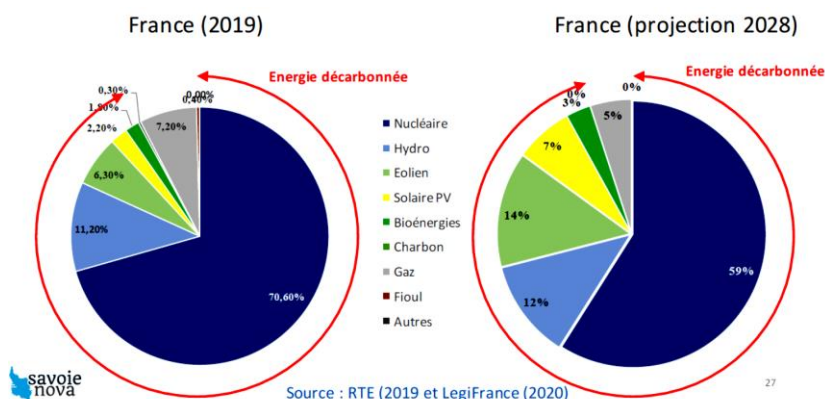


Antimythe N°17 : La PPE est bonne pour le climat – FAUX !

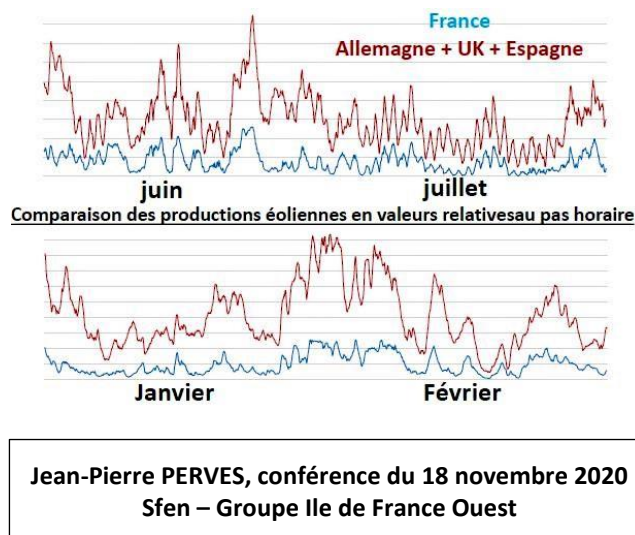


La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), issue de la LTECV (loi de transition énergétique et de croissance verte), n'a pas pour objectif premier de lutter contre les émissions de CO₂, mais de réduire la consommation électrique, et surtout la part du nucléaire dans la production électrique, en augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix électrique.

La Fig. 1 ci-dessus montre que pour obtenir un gain très faible en termes de CO₂ émis (moins de 3%), il est programmé de doubler la production éolienne et de tripler la production solaire.

En fait, quand on regarde les productions éoliennes, on voit la variabilité très forte de l'électricité générée, ce qui s'explique naturellement par le fait que la puissance délivrée varie avec le cube de la vitesse du vent : quand le vent double, la puissance est multipliée par 8 (et réciproquement, quand la vitesse du vent diminue).

Pour faire face à ces variations brutales et capricieuses, il faut investir en moyens d'inertie, ce qui augmente le coût du réseau. Quand le vent est absent (anticyclone sur la façade atlantique de l'Europe), il faut des moyens de remplacement, car le « foisonnement » étant un leurre (Fig. 2), il sera difficile de compter sur les éoliennes allemandes ou espagnoles.



Bien que plus prévisibles, les périodes d'ensoleillement présentent évidemment le même caractère de variabilité. Or ces variations brutales se traduisent par deux conséquences :

- Appel aux centrales à gaz, les plus promptes à répondre à la variation de production ;
- Importations des pays limitrophes, dont les mix énergétiques sont plus émetteurs que le nôtre.

Ces conséquences négatives ne sont pas prises en compte dans la PPE, qui ne considère que des valeurs globalisées (voir *Antimythe N° 16*).

Au résultat, l'implantation des énergies intermittentes se traduira en fait, pour la France, par une augmentation des rejets de CO₂. À noter que cela n'est pas le cas pour nos voisins, dont le mix de production d'électricité est plus émetteur de CO₂ (Belgique : 35%, Espagne : 40%, Allemagne et Grande Bretagne : 51% ; à comparer à 7% pour la France - *ENTSO-E, valeurs 2018*) : leur mix ne pourra que bénéficier de l'apport d'électricité peu carbonée, même si les sources sont intermittentes. Il serait d'ailleurs normal que la qualité environnementale de notre électricité décarbonée soit valorisée quand nos voisins l'achètent.

Cette politique de l'électricité est financée en France au détriment des secteurs qui émettent le plus de CO₂ : les transports (40 %), le résidentiel-tertiaire (23%). Ce qui attire la remarque de la Cour des Comptes in « *Le soutien aux énergies renouvelables* », mars 2018, p. 22 : « Ainsi, compte tenu de son profil énergétique peu carboné, si la France avait voulu faire de sa politique en faveur des EnR un levier de lutte contre le réchauffement climatique, elle aurait dû concentrer prioritairement ses efforts sur le secteur des EnR thermiques qui se substituent principalement à des énergies fossiles émissives de CO₂. »